



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais de déplacement

Question écrite n° 111719

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand attire l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur le niveau des frais de déplacement des agents de l'État devant se déplacer dans le cadre de leur mission. En effet, une revalorisation minimale des taux a été accordée au 1er juillet 2006 mais le niveau de remboursement reste bien en deçà de la réalité des coûts. Les prix des carburants ont augmenté de 24 % au cours des années 2004 et 2005 et ont connu une forte augmentation au début de l'année 2006. Il lui demande les mesures qu'il est susceptible de prendre pour combler le différentiel. - Question transmise à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

Les arrêtés du 3 juillet 2006 pris en application du décret 2006-781 du 3 juillet 2006 ont apporté une simplification de la réglementation applicable aux frais de déplacement des fonctionnaires ainsi que des revalorisations substantielles des indemnités de mission (perdiem). L'arrêté ministériel du 22 août 2006, pris en application de ce décret, portant politique voyage pour le ministère de l'intérieur, conduit, en premier lieu, à une revalorisation des indemnités de nuitées en métropole de 12 % pour Paris et les zones en sous capacité hôtelière et de près de 26 % pour la province en portant respectivement les taux plafonds à 60 euros et 48 euros ; en second lieu, pour l'étranger, à l'alignement des indemnités de tous les déplacements sur le taux le plus élevé ; enfin, pour l'outre-mer à une harmonisation et une revalorisation des indemnités allant jusqu'à 40 % pour la Martinique et la Guadeloupe. En outre, les indemnités kilométriques allouées aux agents utilisant leur véhicule personnel pour couvrir leurs déplacements ont été réévaluées de 3 %. L'usage des véhicules personnels ne concerne qu'une fraction marginale des déplacements.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111719

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12315

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1390